

REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge »

ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge » pour le compte de L'agence CIC LE CROISIC, 1 Place de La Croix de Ville, 44490 LE CROISIC

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat et se déroulera du 20 au 7 avril 2018.

Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants qui acceptent d'en faire la promotion. L'agences CIC LE CROISIC remettra à ces commerçants une urne et des bulletins jeu. Les commerçants inciteront leurs clients à remplir un bulletin.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Liste des commerçants participants :

RESTAURANT LA DERIVE, 7 quai de la Petite Chambre, Le Croisic

RESTAURANT LE BRETAGNE , 11 quai de la Petite Chambre, Le Croisic

RESTAURANT L'AIR DU TEMPS , 11 quai d'Aiguillon, Le Croisic

CAVAVIN , 23 Place Dinan , Le Croisic

ATLANTIC COIFFURE, Centre Commercial Intermarché, rue Emmanuel Provost, Le Croisic

Chocolats L'ATELIER DE VALERIE, Centre Commercial Intermarché,
rue Emmanuel Provost, Le Croisic

Les tirages au sort, désigneront 6 gagnants.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Jeu :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest.

Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, Pierre Reyter huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.

2.2 Modalités de participation

Les commerçants cités ci-dessus ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition de leurs clients dans leur établissement, une urne et des bulletins de jeu du 20 mars au 7 avril 2018. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation, (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom, adresse, mail, n° de portable) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

Les lots se répartiront de la manière suivante :

Un gagnant par tirage au sort : un bon d'achat de 40 €, soit 6 bons d'achat d'une valeur totale de 240 €.

Ce bon d'achat personnalisé au nom du gagnant et du commerçant sera à utiliser en une seule fois chez le commerçant désigné dans les 6 mois fin de mois, qui suivent le tirage au sort, soit avant le 31 octobre 2018.

ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 17 avril 2018 par un huissier de justice

Une personne participante ne pourra gagner qu'une seule fois.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque gagnant sera informé individuellement par téléphone, courrier ou mail dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier ou mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 40 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 octobre 2018. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC avec une facture de l'achat avec n° de SIRET et une preuve de paiement par le gagnant et un RIB.

ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT

Chaque agence disposera d'un règlement du jeu. Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST- Direction marketing - «Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge» - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes Le timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST – Direction Marketing, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Le (la) gagnant(e) autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC.

Texte BLOCTEL écrit sur le bulletin de jeu : Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr, ou en écrivant à Opposetel 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera

pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

ARTICLE 8. DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9. LITIGES ET RESPONSABILITE

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prêtes noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 10. LOI APPLICABLE

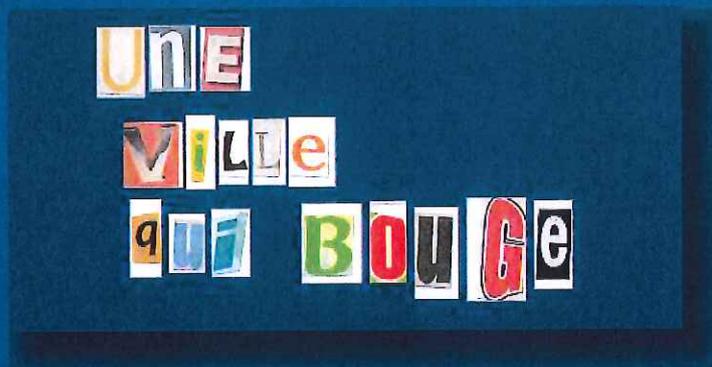
Le présent règlement est régi par la loi française.



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en

Du 20 mars au 7 avril 2018 Grand Jeu CIC Le Croisic



**Gagnez des bons d'achats de 40 €
chez votre commerçant !**

Liste des commerçants participants :

RESTAURANT LA DERIVE, 7 quai de la Petite Chambre, Le Croisic

RESTAURANT LE BRETAGNE, 11 quai de la Petite Chambre, Le Croisic

RESTAURANT L'AIR DU TEMPS, 11 quai d'Aiguillon, Le Croisic

CAVAVIN, 23 Place Dinan, Le Croisic

**ATLANTIC COIFFURE, Centre Commercial Intermarché,
rue Emmanuel Provost, Le Croisic**

**Chocolats L'ATELIER DE VALERIE, Centre Commercial Intermarché,
rue Emmanuel Provost, Le Croisic**

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.



Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.*
- Je souhaite recevoir des informations du CIC.*

Mme Mr

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone portable* :

Email* :

Date de naissance* :

Avez-vous des projets* :

- Acheter ou changer de véhicule
- Acquérir un bien immobilier
- Faire des travaux
- Revoir mes assurances
- Revoir mon forfait téléphonie

* Champs obligatoires

Du 20 mars au 7 avril 2018

**gagnez
des bons d'achats de 40 €
avec l'agence CIC Le Croisic**



Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux enquêtes, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest, Direction du marketing, Avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44400 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Grand Jeu CIC



Du 20 MARS AU 7 AVRIL 2018
gagnez un bon d'achat de 40 €
chez votre commerçant.

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

cic.fr

Extrait de règlement : Banque CIC Ouest SA au capital de 63 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Baudouille à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC Une ville qui bouge » pour le compte de l'opérateur CIC Le Croisic situé à la Croix de la Croix de la Ville 44490 Le Croisic qui se déroulera du 20 mars au 7 avril 2018. Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville de Orisson qui acceptent d'en faire la promotion.

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| RESTAURANT LA DERIVE, 7 quai de la Petite Chambre, Le Croisic | CAVAVIN, 23 Place Dihan, Le Croisic |
| RESTAURANT LE BRETAGNE, 11, quai de la Petite Chambre, Le Croisic | ATLANTIC COIFFURE, Centre Commercial Intermarché, rue Emmanuel Provost, Le Croisic |
| RESTAURANT LAIR DU TEMPS, 11, quai d'Argillon, Le Croisic | Chocolats L'ATELIER DE VALERIE, Centre Commercial Intermarché, rue Emmanuel Provost, Le Croisic |

Principe du jeu : Une urne « un panier » y a été déposée avant de tirer au sort que de commerçants participants. Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant la capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salaires et retraites du Groupe CIC et Crédit Mutual et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé précédemment à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment ne peuvent pas participer au jeu. Les commerçants mentionnés à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de jeu du 20 mars au 7 avril 2018. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de jeu. Indications notées par un astérisque sur le bulletin et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant. La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne, (nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou retournés. Une photographie du bulletin ne sera pas prise en compte (pas de tirage au sort).

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 17 avril 2018 par un huissier de justice. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat. Chaque gagnant sera informé par courrier, mail et téléphone dans un délai de 9 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas répondu. Chaque commerçant sera également informé par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. Il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté par le gagnant, le commerçant devra valider la participation de la Odette des 40 € en une seule fois et ce avant la date de validité indiquée sur le bulletin soit le 31 octobre 2018. Le commerçant à l'adresse pas reprise de manière sur le montant du bon d'achat acceptera de bon d'achat gagné chez un autre commerçant. Un courriel ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC.

BLOTTET. Conformément à la réglementation, vous pouvez inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur www.blottet.com ou en envoyant à l'adresse suivante : M. Nicolas Siret 10 000 Troyes Cedex l'inscription en vue de la interdiction pour tout professionnel, net, et tout intermédiaire, agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, que ce soit, soit en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter, une offre ou une nouvelle sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en envoyant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Baudouille-44000 Nantes

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP, Les esques, Cellard et Béheret, Refyfar, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.



Banque CIC Ouest – Société anonyme au capital de 63 780 000 € – 2, avenue Jean-Claude Baudouille – BP 84001 – 44040 Nantes Cedex 1 – RCS Nantes 885 601 072 – N° ORIAS : 07 008 460. Bien que régie par les articles L.5131 et suivants du Code Monétaire et Financier – pour les opérations effectuées en faveur de l'intermédiaires en opérations de assurance – www.orias.fr – CIC Noble est un service de l'opérateur Etikacom proposé par la CIC SAS Paris 421 715 892 – 32 rue Gallien, 75007 Paris Cedex 02 Direction Marketing Nantes 03/2018 – Ne pas jeter sur la voie publique.